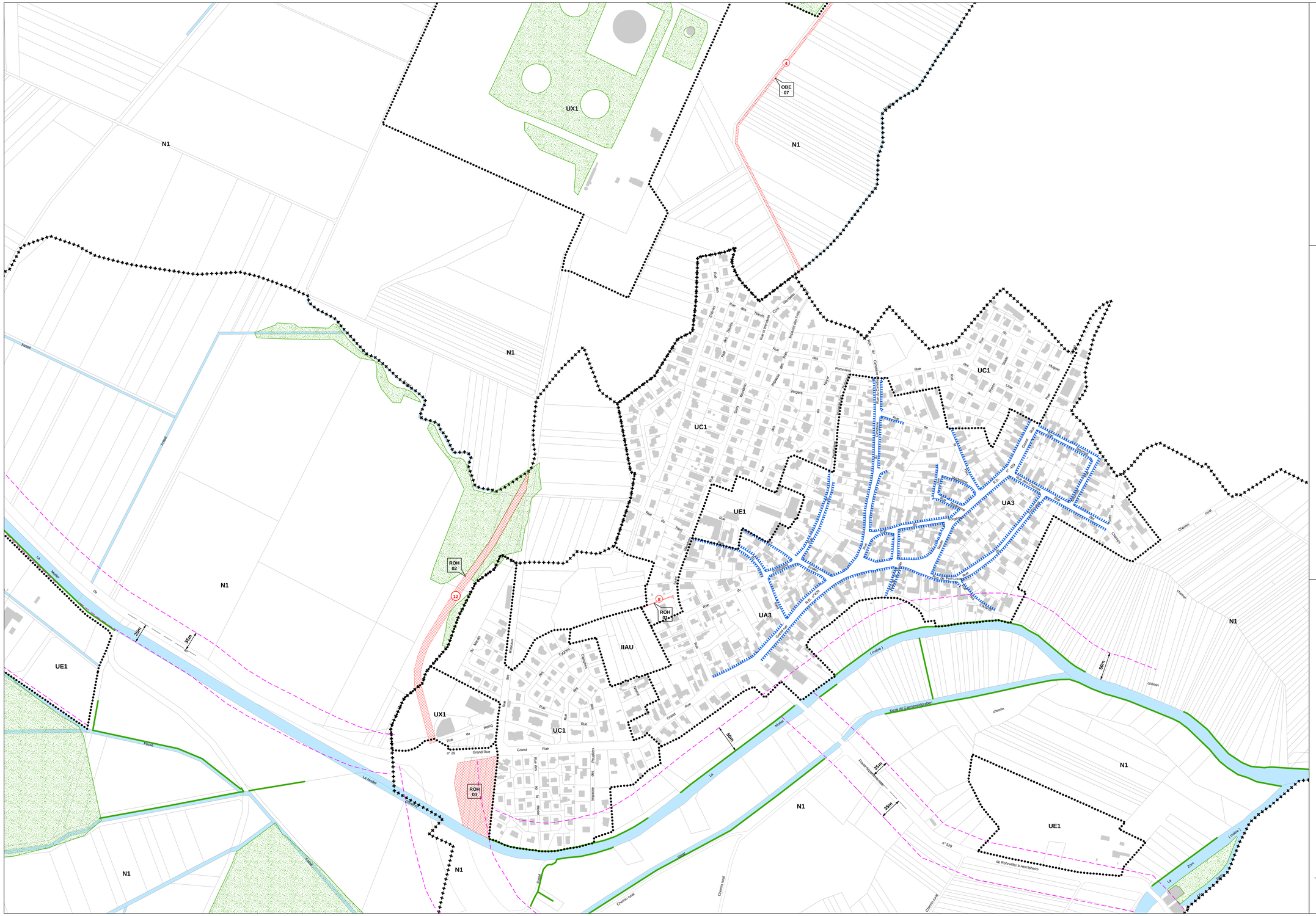

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- limite communale
- limite de zone
- UB1 désignation de la zone

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé
- BIS 04 numéro d'opération

PROTECTIONS

- ensemble urbain cohérent
- bâtiment remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- cortège végétal à préserver
- élément boisé à préserver
- espace planté à conserver ou à créer
- alignement d'arbres à conserver ou à créer
- arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer

AUTRES DISPOSITIONS

- ligne de construction
- 5 / 3 marge de reculement et cotation

Communauté d'Agglomération de Haguenau
Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

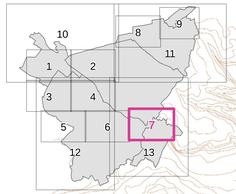

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE N° 07

ELABORATION DU PLUI
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2017

A Haguenau
le 20 mars 2017

Le Vice Président,
Jean-Lucien NETZER

Dossier Approuvé
Mars 2017
Echelle : 1 / 2 000

ADEUS
l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise